

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00265

RESEAU DE CHALEUR - TERRAIN D'ASSIETTE D'UNE CHAUFFERIE A SAINT-CHAMOND - ACQUISITION

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170601-D20170026510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

RESEAU DE CHALEUR - TERRAIN D'ASSIETTE D'UNE CHAUFFERIE A SAINT-CHAMOND - ACQUISITION

Depuis la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine, au 1^{er} janvier 2016, Saint-Etienne Métropole détient la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

A ce titre et en vertu de l'article L 5215-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette évolution a entraîné le retrait du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) auquel certaines communes membres avaient délégué la compétence « réseaux de chaleur urbains ».

Aussi, auparavant, le réseau de chaleur de la commune de Saint-Chamond, membre de Saint-Etienne Métropole, était géré par le SIEL.

Dans le cadre de cette gestion, le SIEL a acheté une parcelle de terrain cadastrée CK n°199 située Boulevard des Echarneaux à Saint-Chamond. Sur ce terrain, d'une superficie de 5145m² environ, propriété du SIEL, a été installée la chaufferie nécessaire au réseau suscité.

Saint-Etienne métropole, aujourd'hui compétente en matière de réseaux de chaleur, doit acquérir ledit terrain et de fait la chaufferie, équipement nécessaire à l'exercice de cette compétence.

L'acquisition auprès du SIEL se réalisera au prix de 80 000 euros (quatre-vingt mille euros).

Il est précisé que le contrat de concession prévoit le versement d'une redevance annuelle d'occupation du terrain de 6 800 euros, par le concessionnaire Dalkia à l'autorité concédante Saint-Etienne Métropole, jusqu'à la fin du contrat soit 2036.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée CK n°199 sur Saint-Chamond pour un montant de 80 000 euros.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte, et toutes pièces en découlant, à intervenir en la forme administrative,**
- **la dépense correspondante sera imputée en section d'investissement du budget annexe réseaux de chaleur, pour le réseau de Saint-Chamond, article 2111.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU